

**Conseil économique et social**

Distr. générale
27 janvier 2010
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Cinquante-troisième session**

Vienne, 8-12 mars 2010

Point 10 b) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**Dix-neuvième session**

Vienne, 17-21 mai 2010

Point 8 de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Modifications qu'il faudrait apporter au cadre stratégique et leurs incidences pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et pour l'affectation des ressources aux sous-programmes du programme de travail, pour l'établissement d'un groupe de l'évaluation indépendante et la pérennité du Groupe de la planification stratégique

Rapport du Directeur exécutif****Résumé*

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 52/14 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 18/6 de la Commission pour la

* E/CN.7/2010/1.

** E/CN.15/2010/1.

*** Le présent rapport a été établi à la demande de la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquante-deuxième session, tenue les 1^{er} et 2 décembre 2009, et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa dix-huitième session, tenue les 3 et 4 décembre 2009.



prévention du crime et la justice pénale dans lesquelles ces Commissions ont demandé un rapport sur les incidences pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de l'adoption d'une approche thématique et régionale de la programmation (y compris pour l'affectation des ressources) et sur la mise en œuvre des mesures requises s'agissant du rétablissement d'un groupe de l'évaluation indépendante et de la pérennité du Groupe de la planification stratégique. Le chapitre I du rapport vise la réorganisation des fonctions dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche thématique et régionale de la programmation, dont le nécessaire redéploiement des ressources. Le chapitre II traite du rétablissement du groupe de l'évaluation indépendante et de la pérennité du Groupe de la planification stratégique.

I. Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: avantages et gains de productivité

1. À l'issue d'étroites consultations menées avec les États Membres et les membres du personnel en 2009, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a procédé à une réorganisation interne de la Division des opérations et de la Division des traités. Pour mieux conjuguer les savoir-faire dans des domaines thématiques communs, les groupes thématiques ci-après ont été établis en fonction des mandats fondamentaux des deux divisions: criminalité organisée et trafic illicite; corruption et criminalité économique; justice; santé et moyens de subsistance, et prévention du terrorisme. Cette réorganisation vise aussi à mieux répartir les attributions et les responsabilités entre les fonctionnaires en éliminant les chevauchements et superpositions d'activités et la concurrence interne pour les ressources.

2. Par ailleurs, cette réorganisation est conforme à l'effort mené par l'Office pour rationaliser ses outils de planification stratégique et d'exécution afin de conférer une cohérence maximale à ses objectifs, ses orientations et ses modalités de gestion, tant au Siège que sur le terrain, en mettant au point des programmes thématiques et des programmes régionaux/de pays.

3. Cette réorganisation répond directement aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat qui, en 2006, a prié l'Office de revoir son mandat et la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation de l'UNODC (ST/SGB/2004/6) afin de préciser les fonctions des différentes divisions et sections et des différents services, d'éviter les chevauchements et de mettre en évidence les complémentarités et les avantages comparatifs de ses différentes composantes. Il faudrait également promouvoir le rôle et les fonctions des équipes de travail et les soumettre au processus de révision pour permettre la collaboration entre les sections, les services et les divisions concernant certains produits et projets. Dans son rapport annuel d'évaluation de 2006, le Groupe de l'évaluation indépendante de l'UNODC a recommandé que les activités prescrites aux Nations Unies en matière de drogues et de criminalité soient menées de manière globale et qu'une approche stratégique soit suivie afin de forger les partenariats nécessaires pour assurer la pleine et entière exécution de leurs mandats.

A. Gains de productivité

4. La nouvelle organisation des travaux permettra à l'UNODC de centraliser sa planification selon des axes thématiques et régionaux, en regroupant les fonctions normatives et touchant les programmes dans le cadre de la prestation de services aux États Membres. On trouvera ci-après un résumé des principes fondamentaux de la réorganisation et des gains de productivité qu'elle entraîne.

1. Synergie entre les travaux normatifs et le renforcement des capacités

5. Jusqu'à présent, la répartition des tâches entre la Division des traités et la Division des opérations, qui, théoriquement, s'effectuait selon que les tâches en question avaient un caractère normatif ou opérationnel, a donné lieu à des

chevauchements et superpositions d'activités voire à une concurrence interne pour les ressources.

6. Pour répartir le travail autrement, dans le cadre de la réorganisation, les savoir-faire ont été regroupés suivant cinq grands domaines thématiques. Cela permettra d'assurer que les experts qui travaillent actuellement dans les deux divisions exécutent les mandats de l'UNODC de façon vraiment globale, en s'acquittant à la fois de tâches normatives et opérationnelles.

7. Par suite de la réorganisation, l'UNODC sera mieux à même d'articuler les travaux normatifs et juridiques avec les activités opérationnelles pour renforcer les moyens institutionnels dont les États disposent pour mettre efficacement en œuvre les conventions relatives aux drogues et à la criminalité, les instruments internationaux relatifs au terrorisme et les règles et normes existantes en matière de prévention du crime et de justice pénale.

8. La création, en 2008 et 2009, d'équipes spéciales interdivisions a été la première étape montrant les avantages d'une approche globale. En mettant l'accent sur certaines régions, ces équipes envoient des experts en poste au Siège aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays qui ont besoin d'apports techniques spécifiques qu'il serait coûteux de se procurer à l'extérieur pour de faibles volumes de programmes.

9. Dans le même temps, cette mise en commun des savoir-faire permet aux groupes thématiques de répartir les tâches entre leurs agents à l'échelon régional. Les équipes d'experts étaient trop restreintes jusqu'ici pour pouvoir répartir efficacement le travail à cette échelle, mais la réorganisation leur donne la masse critique nécessaire. Les experts pourront ainsi mieux cibler leur effort et s'enquérir plus en profondeur des besoins et priorités régionaux. La réorganisation aidera donc effectivement l'UNODC à adopter une perspective régionale et thématique des plus cohérentes.

10. Des gains de productivité peuvent aussi résulter de la planification, du suivi et du compte rendu décentralisés des activités opérationnelles. Cela permet non seulement de simplifier les procédures, mais de renforcer le sens des responsabilités et de promouvoir un mode d'intervention axé sur les résultats à l'échelle locale.

2. Appui renforcé aux programmes thématiques et régionaux

11. Avec l'appui des États Membres, deux types d'instruments ont été mis au point pour traduire sur le plan opérationnel la Stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011, tant d'un point de vue thématique que géographique. Ces instruments sont les programmes thématiques et les programmes régionaux. La réorganisation permettra à ces deux outils de prendre tout leur effet.

12. En tant qu'outils stratégiques, les programmes thématiques et régionaux sont étroitement imbriqués dans la mesure où les programmes régionaux concrétisent sur le plan opérationnel les orientations générales définies par les programmes thématiques. Ces derniers sont constitués pour l'essentiel par un document "directif" qui donne une synthèse conceptuelle de l'action de l'UNODC dans chacun des domaines d'intervention thématiques. Ils sont principalement destinés à donner aux États Membres une idée précise des activités menées par l'Office dans le cadre des principales priorités thématiques représentant les diverses composantes de

son savoir-faire en matière de sensibilisation, recherche, soutien législatif et juridique, établissement de normes et assistance technique. En tant que tels, les programmes thématiques, qui sont en cours d'élaboration par le siège de l'UNODC, donnent un aperçu du mandat et de la stratégie de l'Office dans un domaine thématique particulier.

13. Les programmes régionaux et les programmes de pays, pour leur part, adoptent une démarche ascendante, assurant une pleine consultation sur le terrain avec les États Membres en ce qui concerne leurs priorités et énonçant, ce faisant, une série d'objectifs clairs pour le concours technique et le renforcement des partenariats assurés par l'Office. Les principes sous-tendant cette approche sont les suivants:

- a) La maîtrise totale des programmes par les pays partenaires par un alignement sur les politiques et les priorités régionales ou nationales;
- b) Un cadre intégré permettant de relier les aspects normatifs et opérationnels des travaux de l'Office aux niveaux régional et national;
- c) Le passage d'une logique de projets à une "logique de programmes";
- d) Une coopération et une planification plus efficaces avec d'autres entités des Nations Unies et d'autres donateurs multilatéraux.

14. L'approche régionale de la programmation est appuyée par les États Membres comme en témoigne la résolution 2009/23 du Conseil économique et social. Conformément à cette nouvelle approche, l'UNODC a élaboré une nouvelle génération de programmes régionaux couvrant l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Afrique de l'Est, l'Amérique centrale et les Caraïbes, et les Balkans. Cette approche s'est traduite par des avantages concrets et immédiats dans les régions quant à l'amélioration des politiques, des stratégies et des programmes et de la mobilisation de ressources pour la fourniture de services d'experts et l'exécution des travaux.

15. Des programmes régionaux supplémentaires seront lancés en 2010, notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Afrique centrale, en Asie de l'Ouest et en Asie centrale, et en Amérique latine, y compris le cône Sud, suite à des consultations approfondies avec les pays de ces régions.

3. Système renforcé de gouvernance pour la fourniture d'orientations générales à l'Office

16. Du fait de la complexité de la structure de financement de l'UNODC, les "crises" financières n'ont malheureusement rien d'inhabituel. Ce phénomène a provoqué en retour ce qui semble s'apparenter à un problème de perception. D'un côté, les contributions à des fins spéciales ont augmenté à des taux sans précédent, de l'autre, les frais généraux de l'Office (afférents aux fonctions essentielles de gestion et d'administration qui se doivent d'être assurées) ne peuvent pas être couverts par les contributions à des fins générales, qui restent plus ou moins stables dans le meilleur des cas, et se contractent fortement en période de turbulences. Non seulement ces facteurs pris ensemble sont source d'incertitude, mais ils compromettent aussi la capacité de l'UNODC à opérer efficacement et au moindre coût. Pour inciter les États Membres à s'employer plus activement à encadrer et soutenir l'UNODC et à superviser ses résultats, la réorganisation a favorisé

plusieurs processus. Comme indiqué plus haut, l'approche régionale de la programmation s'appuie fortement sur la volonté politique et les réalités des régions concernées. Elle prévoit des consultations avec les experts des pays de ces régions pour déterminer les besoins et les priorités à l'échelon régional et national et l'adoption ultérieure des programmes régionaux par des responsables politiques de haut niveau. Ce processus permet d'assurer que les initiatives de l'UNODC sur le terrain sont étroitement corrélées aux priorités régionales et nationales et qu'elles bénéficient d'un appui sans réserve des dirigeants.

17. En outre, le Secrétariat a apporté tout son soutien à un groupe de travail intergouvernemental permanent chargé de la gouvernance et de la situation financière. Ce dernier concourt aux travaux de l'UNODC concernant des questions importantes sur le fond ou du point de vue de la gestion, en permettant aux États Membres de mieux comprendre les activités et les travaux en matière de programmes de l'Office.

4. Travaux menés par l'Office en amont dans les domaines directif et opérationnel

18. Des mandats plus ambitieux créent de plus fortes attentes. Un aspect fondamental de la stratégie de l'UNODC en faveur de prestations de qualité consiste à multiplier les efforts en amont dans le domaine directif tout en appuyant la coopération technique optant pour de bonnes pratiques ayant fait leurs preuves. En conséquence, l'Office s'est attaché à forger un consensus politique autour de l'importance d'une pleine intégration de la question de l'état de droit dans le programme de développement. Pour ce faire, il mène des consultations étroites avec les États Membres à un niveau de responsabilités élevé aux fins d'identifier les priorités régionales et nationales et de mieux fusionner ces travaux avec les processus de planification à l'échelle du système des Nations Unies et d'autres efforts de portée internationale. La réorganisation, dont en particulier le regroupement des travaux d'appui aux bureaux extérieurs effectués par les services du siège dans un Service de la programmation intégrée et du contrôle, doit renforcer et élargir les partenariats opérationnels de l'UNODC avec toutes les parties intéressées, les institutions des Nations Unies, les organismes multilatéraux et bilatéraux, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile. Ainsi, le programme de travail de l'UNODC sera l'aboutissement de travaux interinstitutions et de la création de partenariats.

B. Redéploiement des ressources

19. Afin de parvenir à une réorganisation optimale des fonctions assumées par les divers services de la Division des traités et de la Division des opérations, les fonctionnaires travaillant dans le même domaine ont été regroupés dans un groupe thématique et chargés des activités tant normatives qu'opérationnelles intéressant ce thème. Les organigrammes figurant en annexe donnent des renseignements détaillés ventilés par classe et source de financement sur les postes alloués à chaque groupe thématique et aux autres fonctions transversales qui incombent aux deux divisions. Un organigramme général de l'UNODC est également fourni pour donner un aperçu de la répartition de tous les postes et fonctions de l'Office.

1. Organisation et dotation en ressources des groupes thématiques

20. Les groupes thématiques seront organisés et dotés en ressources tel qu'il est décrit ci-après.

a) Service de la criminalité organisée et du trafic illicite

21. La plupart des postes actuellement approuvés pour la Section de la criminalité organisée et de la justice pénale de la Division des traités et le Groupe de la détection, la répression, la criminalité organisée et la lutte contre le blanchiment d'argent et le Groupe de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants de la Division des opérations seront réaffectés au Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de la Division des traités. Les activités financées au titre des projets dans les domaines de la traite des êtres humains, du blanchiment d'argent, du contrôle des conteneurs, de la criminalité organisée et des infractions graves qui relevaient précédemment de la Division des opérations seront regroupées dans ce Service (voir le tableau 1). Cela permettra de regrouper les travaux menés par l'Office pour contrôler la bonne application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des conventions relatives au contrôle des drogues, et de resserrer ainsi les liens entre les travaux normatifs, la formulation de politiques intergouvernementales par les organes conventionnels comme la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et l'assistance technique fournie aux États Membres pour mettre la Convention en œuvre de façon progressive, cohérente et sans heurt. Pour diriger ce Service, il est prévu un poste de D-1 inscrit au budget ordinaire et actuellement approuvé sous le titre de Directeur adjoint de la Division des traités et Chef du Service des traités et de l'assistance juridique¹.

Tableau 1

Service de la criminalité organisée et du trafic illicite: effectifs par catégorie et source de financement

Catégorie	Postes inscrits au budget ordinaire	Postes temporaires			Total
		Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Fonds à des fins spéciales	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	1	-	-	1	2
P-5	1	1	-	2	4
P-4	6	-	-	2	8
P-3	2	-	-	5	7
P-2/1	2	-	-	4	6
Total partiel	12	1	-	14	27

¹ Ce poste conservera le même titre et son titulaire remplira les fonctions de Directeur adjoint de la Division des traités.

Catégorie	Postes inscrits au budget ordinaire	Postes temporaires			Total
		Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Fonds à des fins spéciales	
Services généraux					
1 ^{re} classe	-	-	-	-	-
Autres classes	2	-	1	4	7
Total partiel	2	-	1	4	7
Total	14	1	1	18	34

b) Section de la lutte contre la corruption et la criminalité économique

22. Tous les postes actuellement approuvés pour la Section de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de la Division des traités et certains des postes approuvés pour le Groupe de la justice et de l'intégrité de la Division des opérations dont les titulaires sont chargés des questions liées à la corruption et à l'intégrité de la fonction judiciaire seront regroupés dans la Section de la lutte contre la corruption et la criminalité économique (voir le tableau 2). S'inspirant de la logique qui sous-tend le regroupement des fonctions au sein du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, ce transfert de postes vise à unifier l'action de lutte contre la corruption qui incombait précédemment à l'une et l'autre des divisions. Pour diriger la Section de la lutte contre la corruption et la criminalité économique, il est prévu un nouveau poste D-1 inscrit au budget ordinaire approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 2

Section de la lutte contre la corruption et la criminalité économique: effectifs par catégorie et source de financement

Catégorie	Postes inscrits au budget ordinaire	Postes temporaires			Total
		Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Fonds à des fins spéciales	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	1	-	-	-	1
P-5	2	-	-	2	4
P-4	4	-	-	3	7
P-3	2	-	-	3	5
P-2/1	4	-	-	1	5
Total partiel	13	-	-	9	22
Services généraux					
1 ^{re} classe	-	-	-	-	-
Autres classes	2	-	-	5	7
Total partiel	2	-	-	5	7
Total	15	-	-	14	29

c) **Service de la prévention du terrorisme**

23. Tous les postes actuellement approuvés pour le Service de la prévention du terrorisme de la Division des traités resteront dans ce groupe thématique (voir le tableau 3). Le Service conservera à sa tête le poste de classe D-1 inscrit au budget ordinaire et approuvé pour le Service de la prévention du terrorisme.

Tableau 3

Service de la prévention du terrorisme: effectifs par catégorie et source de financement

Catégorie	Postes inscrits au budget ordinaire	Postes temporaires			Total
		Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Fonds à des fins spéciales	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	1	-	-	-	1
P-5	1	-	-	2	3
P-4	2	-	-	6	8
P-3	2	-	-	4	6
P-2/1	-	-	-	5	5
Total partiel	6	-	-	17	23
Services généraux					
1 ^{re} classe	-	-	-	-	-
Autres classes	2	-	-	5	7
Total partiel	2	-	-	5	7
Total	8	-	-	22	30

d) **Section de la justice**

24. Les postes ci-après seront transférés pour renforcer la Section de la justice: certains des postes approuvés pour le Groupe de la justice et de l'intégrité et pour le Groupe de la détection, la répression, la criminalité organisée et la lutte contre le blanchiment d'argent de la Division des opérations; un poste d'administrateur de programme financé par les ressources au titre de l'appui aux programmes dans la Section I de la coopération technique de la Division des opérations; un poste de Spécialiste adjoint du contrôle des drogues et de la prévention du crime inscrit au budget ordinaire et approuvé pour la Section de la criminalité organisée et la justice pénale de la Division des traités et un poste d'assistant (programmes) inscrit au budget ordinaire et approuvé pour le Groupe de la programmation intégrée de la Division des opérations (voir le tableau 4). La section sera dirigée par un fonctionnaire de la classe P-5 dont le poste inscrit au budget ordinaire est approuvé pour la Section de la gouvernance, de la sécurité humaine et de l'état de droit de la Division des opérations.

Tableau 4
Section de la justice: effectifs par catégorie et source de financement

Catégorie	Postes inscrits au budget ordinaire	Postes temporaires			Total
		Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Fonds à des fins spéciales	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
P-5	1	-	-	-	1
P-4	3	-	-	1	4
P-3	3	1	1	-	5
P-2/1	1	-	-	-	1
Total partiel	8	1	1	1	11
Services généraux					
1 ^{re} classe	-	-	-	-	-
Autres classes	1	1	-	-	2
Total partiel	1	1	-	-	2
Total	9	2	1	1	13

e) Service de la santé et des moyens de subsistance

25. Le Service de la santé et des moyens de subsistance se verra allouer tous les postes actuellement approuvés pour la Section du développement sanitaire et humain de la Division des opérations et un poste supplémentaire transféré de cette Division² (voir le tableau 5). Le Service aura à sa tête un nouveau poste D-1 financé pour l'essentiel par des ressources au titre de l'appui aux programmes³.

² Un poste d'auxiliaire financé à partir des ressources au titre de l'appui aux programmes actuellement approuvé pour la Section II de la coopération technique.

³ Pour maintenir les dépenses à leur niveau antérieur, le financement à partir des ressources allouées à l'appui aux programmes d'un poste P-4 (coordonnateur de programmes) qui permettra à Vienne de fournir une assistance au Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus sera utilisé pour ce nouveau poste D-1 et complété par des fonds à des fins spéciales déjà engagés à cet effet.

Tableau 5
Service de la santé et des moyens de subsistance: effectifs par catégorie et source de financement

Catégorie	Postes inscrits au budget ordinaire	Postes temporaires			Total
		Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Fonds à des fins spéciales	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	-	-	1	1	2
P-5	-	-	-	1	1
P-4	2	-	-	5	7
P-3	1	-	-	2	3
P-2/1	-	-	-	1	1
Total partiel	3	-	1	10	14
Services généraux					
1 ^{re} classe	-	-	-	-	-
Autres classes	1	1	1	4	7
Total partiel	1	1	1	4	7
Total	4	1	2	14	21

f) Service de la programmation intégrée et du contrôle

26. Tous les postes actuellement approuvés pour le Groupe de la programmation intégrée de la Division des opérations et les bureaux régionaux (Sections I et II de la coopération technique de la Division des opérations) seront regroupés dans le nouveau Service de la programmation intégrée et du contrôle⁴ qui sera dirigée par le Directeur adjoint de la Division des opérations (voir le tableau 6). Les conseillers interrégionaux actuellement rattachés à la Division des traités seront aussi regroupés dans ce Service. Ce dernier sera en outre renforcé par un poste P-3 supplémentaire financé par des ressources au titre de l'appui aux programmes qui était précédemment rattaché au Groupe du suivi et de l'appui de la Division des opérations. Cette réorganisation vise à mieux cibler et regrouper les fonctions stratégiques de programmation et de contrôle des équipes d'appui aux pays du siège. En associant les bureaux régionaux aux fonctions stratégiques dirigées par le Groupe de la programmation intégrée l'année passée, l'UNODC renforcera ses activités opérationnelles. Le Service apportera un soutien transversal à l'encadrement des deux divisions, à tous les groupes thématiques et au réseau de bureaux extérieurs.

⁴ Tous les fonctionnaires des bureaux régionaux, à l'exception de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) financés à partir des ressources au titre de l'appui aux programmes qui seraient transférés de la Section II de la coopération technique au Groupe du suivi et de l'appui.

Tableau 6
Service de la programmation intégrée et du contrôle: effectifs par catégorie et source de financement

Catégorie	Postes inscrits au budget ordinaire	Postes temporaires			Total
		Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Fonds à des fins spéciales	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	1	-	-	-	1
P-5	-	-	3	-	3
P-4	1	-	6	2	9
P-3	-	-	3	-	3
P-2/1	-	-	1	-	1
Total partiel	2	-	13	2	17
Services généraux					
1 ^{re} classe	-	-	-	-	-
Autres classes	-	1	7	4	12
Total partiel	-	1	7	4	12
Total	2	1	20	6	29

g) Groupe du suivi et de l'appui

27. Les effectifs existants du Groupe du suivi et de l'appui de la Division des opérations seront complétés par deux agents supplémentaires du bureau régional (voir la note de bas de page 4) et par le transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) inscrit au budget ordinaire et actuellement approuvé pour le Bureau du Directeur de la Division des traités. Ce Groupe sera rattaché administrativement au Bureau du Directeur de la Division des opérations, mais il apportera un appui transversal à tout l'encadrement des deux divisions.

h) Section du secrétariat des organes directeurs

28. Tous les postes de la Section de l'appui aux organes directeurs et de l'élaboration des politiques de la Division des traités seront affectés à ce groupe transversal.

2. Incidences de la réorganisation sur le tableau d'effectifs de l'Office

29. Il convient de noter que dans le cadre de la réorganisation, les groupes intersectoriels (Service de la programmation intégrée et du contrôle, Groupe du suivi et de l'appui et de la Section du secrétariat des organes directeurs) fourniront des services à la Division des opérations, à la Division des traités et au réseau de bureaux extérieurs, tout en travaillant de manière générale avec d'autres divisions de l'UNODC pour favoriser un meilleur regroupement des travaux.

30. On trouvera au tableau 7 le résultat net des transferts de postes décrits ci-dessus. Plus particulièrement, le tableau d'effectifs de la Division des traités sera complété par 3 postes inscrits au budget ordinaire, 1 poste financé par les ressources à des fins générales, 1 poste financé par des ressources au titre de l'appui aux

programmes et 19 postes financés par les ressources à des fins spéciales; le tableau d'effectifs de la Division des opérations sera réduit du même nombre de postes.

Tableau 7

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: effectifs par
composante/division et source de financement**

Component/Division	Postes temporaires ^b									
	Postes inscrits au budget ordinaire ^a		Fonds à des fins générales		Fonds d'appui aux programmes		Fonds à des fins spéciales		Total	
	Existants	Prévus	Existants	Prévus	Existants	Prévus	Existants	Prévus	Existants	Prévus
Direction exécutive et administration										
Bureau du Directeur exécutif	11	11	3	3	-	-	2	2	16	16
Programme de travail										
Division des traités	74	77	-	1	-	1	39	58	113	137
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	24	24	27	27	-	-	19	19	70	70
Division des opérations	22	19	28	27	116	115	114	95	280	256
Appui aux programmes										
Division de la gestion	91	91	7	7	40	40	22	22	160	160
Total	222	222	65	65	156	156	196	196	639	639

^a Inclut les postes inscrits au budget ordinaire aux chapitres 1, 16 et 28F du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

^b Inclut les postes financés par des fonds à des fins spéciales compris dans les tableaux d'effectifs et occupés le 20 janvier 2010. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire, et ils font fréquemment l'objet de reclassements. Les postes financés par des ressources à des fins spéciales administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement ne sont pas inclus.

C. Rapport avec le cadre stratégique pour la période allant de 2010-2011

31. Aucun changement n'a été apporté dans le cadre du cadre stratégique pour la période 2010-2011. Il sera tenu compte de l'approche thématique et régionale dans le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013.

II. Établissement d'une unité d'évaluation indépendante et pérennité du Groupe de la planification stratégique

32. Dans la résolution 52/14 de la Commission des stupéfiants, et la résolution 18/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les Commissions ont prié le Directeur exécutif de l'UNODC de leur rendre compte des mesures prises comme suite aux paragraphes 16 et 18 de ces résolutions, y

compris sur le financement durable et prévisible du poste de chef du Groupe de la planification stratégique à l'avenir.

A. Rétablissement du Groupe de l'évaluation indépendante

33. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 16 de ces résolutions, le poste P-5 inscrit au budget ordinaire correspondant au Chef du Groupe de la planification stratégique a été transféré du sous-programme 2, Analyse des politiques et des tendances, à la direction exécutive et à l'administration et la procédure de recrutement du Chef du Groupe de l'évaluation indépendante est en cours. Une fois le recrutement effectué, l'UNODC sera mieux à même de mettre en œuvre les paragraphes 16 et 18 de la résolution. Néanmoins, outre le poste P-5 inscrit au budget ordinaire, des contributions volontaires sont demandées au profit d'évaluations approfondies et de la mise en place d'un groupe de l'évaluation indépendante pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant. Pour être entièrement opérationnel et mettre en œuvre le plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011, dont les commissions ont pris note au paragraphe 20 des résolutions, des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires pour financer cinq postes (un P-4, un P-3, un P-2 et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) et un budget opérationnel pour les travaux d'évaluation. Les crédits demandés s'élèvent à 1 560 000 dollars par exercice biennal. Le niveau actuel des contributions volontaires disponible pour l'évaluation étant de 800 000 dollars, il faudrait 760 000 dollars de plus pour assurer le bon fonctionnement du Groupe pendant l'exercice biennal 2010-2011.

B. Pérennité du Groupe de la planification stratégique

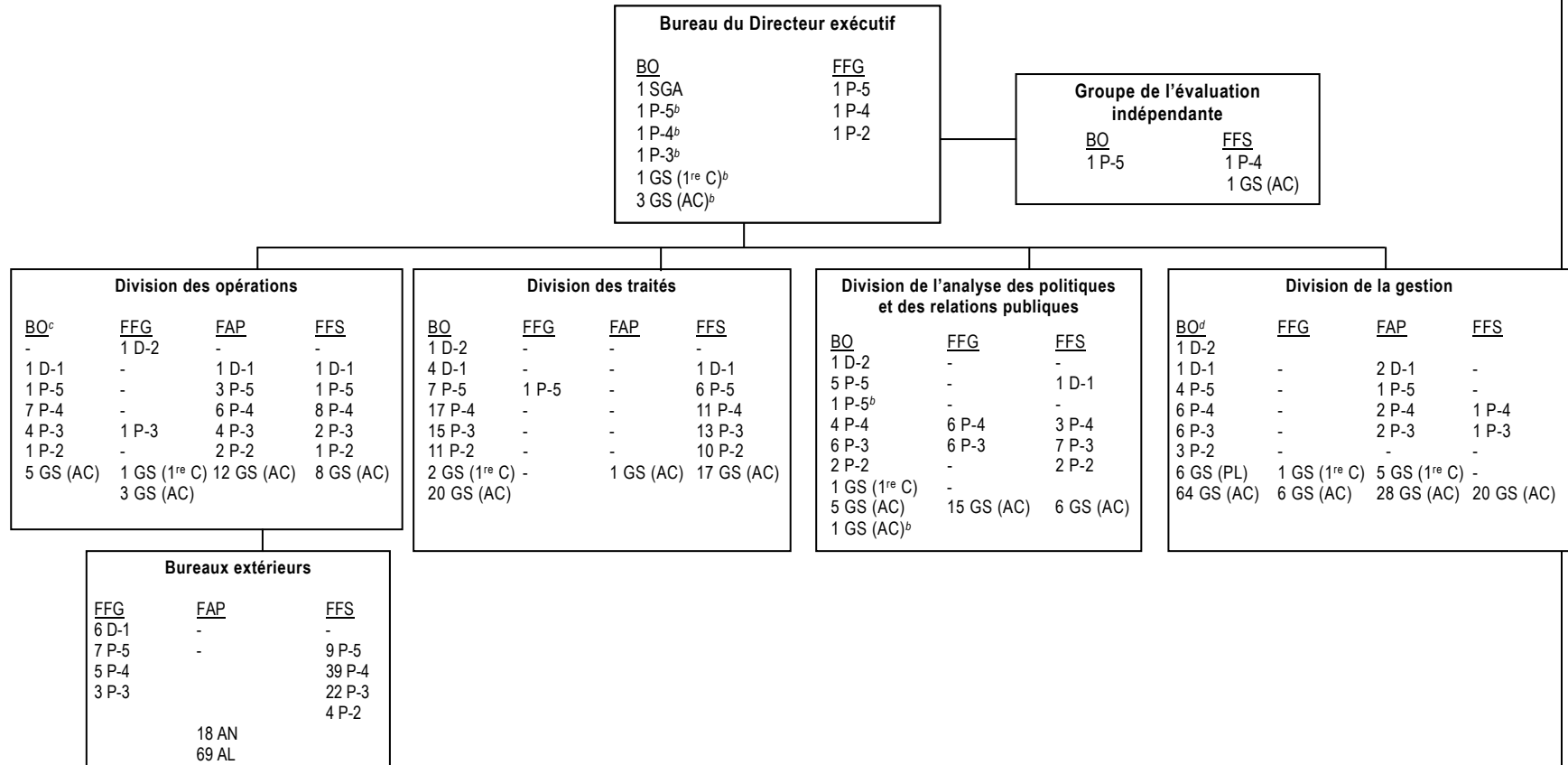
34. Du fait de la réaffectation du poste P-5 inscrit au budget ordinaire (Chef du Groupe de la planification stratégique), le Groupe de la planification stratégique est entièrement financé à partir de contributions volontaires. Conformément au paragraphe 17 de la résolution, pour garantir la pérennité du Groupe eu égard aux importantes fonctions que celui-ci assume, des ressources extrabudgétaires sont demandées pour pourvoir six postes (un P-5, un P-4, un P-3, un P-2 et deux agents des services généraux (autres classes) et un budget opérationnel. Les crédits demandés, à imputer sur des contributions volontaires, se chiffrent à 1 680 000 dollars par exercice biennal. Le niveau actuel des contributions volontaires disponible pour la planification stratégique étant de 739 200 dollars, un montant additionnel de 940 800 dollars est demandé pour assurer le bon fonctionnement du Groupe pendant l'exercice biennal 2010-2011.

35. Dans leurs résolutions, les Commissions ont aussi invité les États Membres à accroître les contributions à des fins générales pour permettre de rétablir et de renforcer les fonctions et les activités interrompues au cours de l'exercice biennal 2008-2009. L'une des fonctions interrompues est celle de Chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche. Dans son rapport sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011, le Directeur exécutif a évoqué les difficultés que poserait la suppression de ce poste (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23, par. 46 a)). En conséquence, si des contributions extrabudgétaires laissent une certaine marge de manœuvre, il est proposé de rétablir le poste D-1 de

Chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche. Il est attendu que la réorganisation de la Division des opérations et de la Division des traités donne lieu à des modifications de la structure du programme qui auront des incidences sur la structure et la composition de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes^a

A. Organigramme général de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime



Abréviations: AL: agent local; AN: administrateur recruté sur le plan national; BO: budget ordinaire; FAP: fonds d'appui aux programmes; FFG: fonds à des fins générales; FFS: fonds à des fins spéciales; GS (1^{re} C): agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC): agent des services généraux (autres classes); SGA: Secrétaire général adjoint.

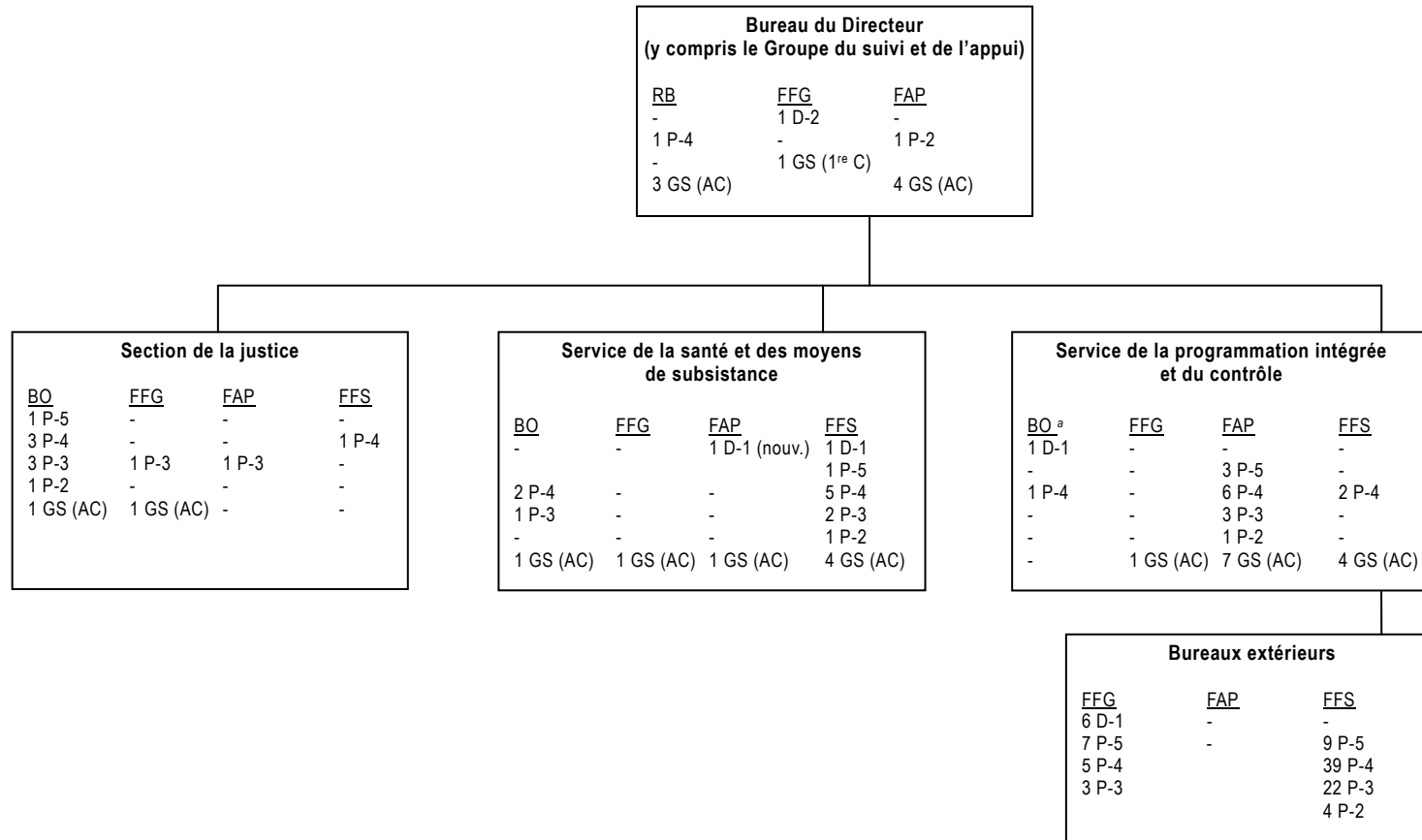
^a N'inclut pas les postes d'expert associé.

^b Postes financés au titre du budget ordinaire, chapitre 1, Bureau du Directeur général, Vienne.

^c N'inclut pas deux postes de temporaire (un L-6 et un L-5) financés au titre du budget ordinaire, chapitre 22, Programme ordinaire de coopération technique.

^d Postes financés au titre du budget ordinaire, chapitre 28F, Administration, Vienne.

B. Division des opérations



^a N'inclut pas deux postes de temporaire (un L-6 et un L-5) financés au titre du budget ordinaire, chapitre 22, Programme ordinaire de coopération technique.

C. Division des traités

